INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

CHANA **ISIN : FR0014003X26**

Société de gestion : SG 29 HAUSSMANN (Groupe SOCIETE GENERALE)

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif du FCP est, au travers d'une gestion discrétionnaire, la recherche d'une performance sur une durée de placement recommandée supérieure à 5 ans, en s'exposant aux marchés financiers français ou étrangers actions, obligations par le biais d'investissements en titres en direct ou via des OPCVM ou FIA.
En fonction des opportunités de marché et des anticipations du gérant, la politique d'investissement pourra évoluer dans le temps ; un indicateur de référence n'est donc pas approprié.

L'allocation d'actifs entre actions et produits de taux s'appuie sur l'analyse macro-économique du Groupe Société Générale et le processus d'allocations d'actifs de SG 29 Haussmann.

La stratégie d'investissement de l'univers « actions » s'appuie sur une analyse quantitative et qualitative.Une analyse fondamentale du positionnement de chaque société est établie qualité du management stratégie à long terme, avance technologique, potentiel de développement.
Parallèlement, une analyse quantitative de cette sélection sera effectuée systématiquement par le biais de ratios financiers classiques de valorisation.

La stratégie d'investissement de l'univers « taux » s'appuie sur une analyse des évolutions de taux d'intérêt des marchés obligataires et de la courbe des taux.

L'exposition aux marchés actions pourra varier entre 0% et 100% maximum de l'actif net par le biais d'investissements en titres directs et/ou via des OPC (ou de fonds d'investissement étrangers) et instruments dérivés listés simples et complexes ou de gré à gré.
L'exposition aux marchés de taux pourra varier entre 0% et 100% maximum de l'actif net par le biais d'investissements en titres directs et/ou via des OPC (ou de fonds d'investissement étrangers) et instruments dérivés listés simples et complexes ou de gré à gré.

Le portefeuille du FCP est investi :

- de 0% à 100% maximum de l'actif net en actions ou autres titres de capital internationaux de toutes capitalisations (10% maximum de l'actif net en petites capitalisations, inférieures à 1 milliard d'euros.). Les investissements pourront porter sur toutes les zones géographiques et tous les secteurs économiques confondus mais dans la limite de 30% maximum de l'actif net pour les titres des pays émergents.
- de 0% à 100% maximum de l'actif net en obligations négociés sur les marchés des pays appartenant à l'OCDE (principalement sur les marchés de la zone Euro).
- Ces titres pourront être de toutes durations, maturités et zones géographiques confondues (y compris les pays émergents jusqu'à 30% maximum de l'actif net).

Ces titres auront une notation minimale de BBB- (Standard and Poor's), ou à défaut une notation équivalente par une autre agence, ou jugée équivalente par la société de gestion.
La société de gestion s'appuie sur les notations externes et sur son analyse pour évaluer la qualité de crédit des actifs obligataires. Sur ces bases, elle prend des décisions d'investissement à l'achat et en cours de vie.

La répartition dette privée/ dette publique n'est pas limitée et peut évoluer dans le temps.

Le FCP peut investir jusqu'à 100% maximum de son actif net en parts ou actions de FIA français ou d'OPCVM français ou européens.
Le FCP peut également investir à hauteur de 30% maximum de son actif net en FIA et fonds d'investissement de droit étranger respectant les critères de l'article R214-13 du code monétaire et financier.
Ces OPCVM, FIA et fonds d'investissement peuvent être gérés ou non par la société de gestion ou une société liée.

Le FCP pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré dans une optique de couverture et/ou d'exposition contre les risques actions et de taux, et uniquement de couverture pour le risque de change, sans rechercher de surexposition aux marchés.

Toutefois, le FCP peut détenir à tout moment des titres spéculatifs :

- dans une limite de 10% maximum de l'actif net du Fonds des obligations de qualité mais non notées selon l'analyse de la société de gestion. Les émissions non notées d'émetteurs notés (émissions convertibles par exemple) sont reclassées selon la note de l'émetteur, en tenant compte de leur rang de séniorité.
- dans une limite de 10% maximum de l'actif net du fonds des titres dits spéculatifs, de notation comprise entre BB+ et BB- (Standard & Poor's) ou jugée équivalente par la société de gestion.
- dans une limite de 10% maximum de l'actif net du Fonds des obligations dont la notation est inférieure à BB- (ou jugée équivalente par des critères internes à la société de gestion) suite à une dégradation post-investissement.

Ainsi, l'exposition aux titres spéculatifs pourra atteindre 30% maximum de l'actif net du fonds.
L'exposition aux marchés actions pourra varier entre 0% et 100% maximum de l'actif net par le biais d'investissements en titres directs et/ou via des OPC (ou de fonds d'investissement étrangers) et instruments dérivés listés simples et complexes ou de gré à gré.

La fourchette de sensibilité de la partie taux sera comprise entre 0 et 10.

Le FCP pourra investir dans des titres intégrant des dérivés simples et complexes.

L'investissement en Contingent Convertible Bonds (Coco's) ne dépassera pas 10% maximum de l'actif net du FCP.
Les Contingent Convertibles Bonds sont des produits hybrides entre la dette et l'action : ils sont émis comme une dette, mais sont convertis automatiquement en actions quand l'émetteur est en difficulté. Les obligations seront donc converties en actions à un prix prédéterminé, au moment où des critères de déclenchement (niveau de pertes, niveau dégradé du capital et des ratios de fonds propres, ...) seront actionnés.
Les titres non libellés en euro pourront faire éventuellement l'objet d'une couverture de change.
Le fonds pourra être exposé au risque de change à hauteur de 100% maximum de l'actif net.
Les souscriptions et les rachats sont reçus et centralisés au département des Titres et de la Bourse de la Société Générale (32 rue du Champ de Tir – 44000 Nantes) au plus tard à 18h30 le jour ouvré précédant.
Valeur liquidative hebdomadaire : La valeur liquidative est établie chaque vendredi ou si ce jour n'est pas un jour de bourse à Paris ou est un jour férié légal en France le jour ouvré précédent.

En outre, une valeur liquidative est calculée le dernier jour de bourse du mois de décembre ; cette valeur liquidative ne donnera pas lieu à une centralisation des demandes de souscriptions et des rachats à l'exception du vendredi.

Le FCP réinvestit les sommes distribuables (résultat net et plus-values nettes réalisées).

Recommandation : Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans. Ce FCP ne peut être souscrit par des « U.S. Persons» ou assimilés.

Profil de risque et de rendement

À risque plus faible — À risque plus élevé

rendement potentiellement plus faible — rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	**5**	6	7

L'OPCVM se situe actuellement au niveau 5 de l'indicateur synthétique de risque, du fait, de son exposition aux marchés financiers français ou étrangers actions, aux obligations.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de votre OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque demeure inchangée, le classement de l'OPCVM étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

L'OPCVM ne présente pas de garantie en capital.

L'OPCVM peut également être exposé aux risques suivants qui ne sont pas adéquatement pris en compte par l'indicateur de risque ci-dessus :

Risque de contrepartie :

Le risque résulte de l'exposition sur des instruments financiers à terme conclus de gré à gré avec plusieurs contreparties. L'OPCVM est donc exposé au risque que l'une de ces contreparties ne puisse honorer ses engagements au titre de ces opérations.

Risque de liquidité :

Le FCP peut être investi des OPCVM/FIA ou des sociétés dites de moyennes et petites capitalisations. Le volume de ces titres peut être réduit, ce qui peut se traduire par une impossibilité de vendre ou par une baisse du prix des actifs. Ceci pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de crédit :

Le risque de crédit peut s'avérer important lorsqu'une part significative des investissements est réalisée dans des titres de créances.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négaif sur la valeur liquidative de l'OPCVM.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5.00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, vous pouvez donc payer moins. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	1.38% de l'actif net
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Le montant des frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice clos en Juin 2022. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre.
Les frais courants ne comprennent pas :
- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour chaque exercice, le rapport annuel de l'OPCVM donnera le montant exact des frais encourus et le présent document d'information clé pour l'investisseur sera mis à jour.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur les frais, dans la rubrique Frais et Commissions du prospectus qui est disponible auprès de SG 29 HAUSSMANN, 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris, ainsi que sur le site internet :https://sg29haussmann.societegenerale.fr.

Performances passées

CHANA

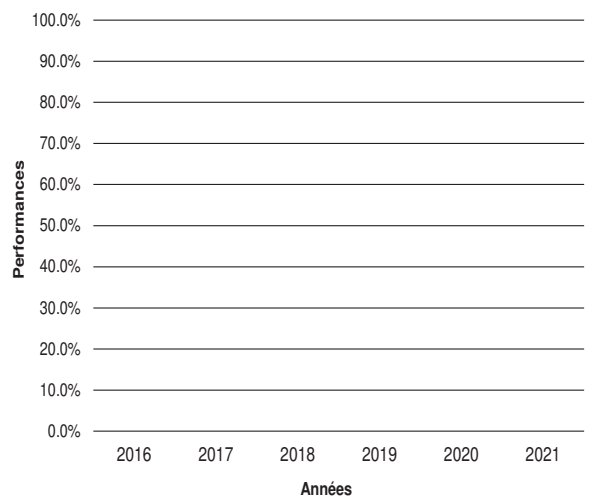

Fonds

Indicateur de référence

L'OPCVM n'ayant pas une année civile complète, il existe trop peu de données pour fournir des indications utiles sur les performances passées.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Le calcul des performances passées tiendra compte de l'ensemble des frais et commissions.

L'OPCVM a été créé en 2021.

Il ne peut être proposé d'indicateur pertinent pour cet OPCVM.

Les performances seront présentées en EUR.

Informations pratiques

Nom du dépositaire : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM : De plus amples informations sur l'OPCVM, copie de son prospectus, de son dernier rapport annuel et de tout document semestriel ultérieur, rédigés en français, et les modalités de souscription et rachat, sont disponibles gratuitement auprès de SG 29 HAUSSMANN, 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris, ainsi que sur le site internet : https://sg29haussmann.societegenerale.fr.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : La valeur liquidative est tenue à disposition par SG 29 HAUSSMANN. Elle est communiquée à toute personne qui en fait la demande.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts d'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel. Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'État membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de SG 29 HAUSSMANN ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Informations sur la politique de rémunération : Le détail de la politique de rémunération de la Société de gestion est disponible gratuitement en version papier sur demande de l'investisseur auprès de SG 29 Haussmann.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

SG 29 HAUSSMANN est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour 26/08/2022.